



Septembre 2021

MAIN BASSE SUR LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIES COURTOIS!

La Société Générale ne tient pas ses engagements !

PROMESSE 1: MAINTIEN DE LA REMUNERATION GLOBALE

<u>Vos élus au CSE</u> :

Nous arrivons à la phase de signature de l'accord sur « Les conditions d'intégration et statuts des collaborateurs du Groupe CDN dans la SG » qui traite essentiellement de la rémunération globale.

Jean-Luc Barre
Corine Baulo
Sophie Bellal
Michèle Bleuse
Manissa Bournier
David Espie
Jonathan Huez
Sylvie Laulhé

Florence Navarrot

Pour mémoire :

- -dès l'annonce de l'absorption, Mme MERCADAL et Mr PROTO assuraient aux salariés le maintien de leur rémunération globale ;
- -l'Accord de Méthodologie signé par la SG le 19/5/2021, prévoit, entre autres, que « cette négociation visera notamment à définir les conditions de mise en œuvre d'un principe de maintien de rémunération globale pour les salariés du Groupe CDN ».

Cette promesse ne sera PAS TENUE:

La **SG** a décidé de réduire significativement la rémunération globale de tous les salariés de la BC (de 6 à 12% suivant les tranches de RCA - voir notre tract d'août 2021). Elle mettra en place une « compensation » très partielle et temporaire ; « compensation » plus favorable aux hauts salaires qu'aux petits salaires.

PROMESSE 2: PAS DE DEPARTS CONTRAINTS

Permanence
TOULOUSE

05 61 10 82 35 06 83 11 98 60

Site internet CFDT:

www.cfdt-courtois.fr

Nous commençons la « Négociation sur les mesures d'accompagnement social du projet de rapprochement des 2 réseaux bancaires » qui traite de l'**Emploi**.

Pour mémoire :

- -dès l'annonce de l'absorption, Madame MERCADAL et Mr PROTO affirmaient aux salariés l'absence de départs contraints ;
- -l'Accord de Méthodologie signé par la SG le 19/5/2021, prévoit que les directions SG et CDN « réaffirment également leurs engagements de ne pas procéder à des départs contraints ».

Cette promesse est TRES MAL ENGAGEE:

La méthode arrêtée par la Direction serait un copier/coller des derniers accords de destruction d'emplois de la **SG**, appliqués « *industriellement* ». La SG refuse de prendre en considération la spécificité de la situation, à savoir :

- -transfert juridique de **8.000 contrats de travail** (des salariés du groupe CDN),
- -ampleur des destructions d'emplois (plusieurs milliers),
- -ampleur des impacts sur les bassins d'emplois régionaux.

www.cfdt-courtois.fr CFDT Banque Courtois : des choix, des actes En l'état des informations disponibles à ce jour, il est clair que la Direction de la **SG** veut **imposer unilatéralement** :

- -la « transposition au forceps » de nos métiers groupe Crédit du Nord dans la grille de métiers de la SG, (Information annoncée pour courant septembre),
- -les métiers et les emplois qui seront détruits, ainsi que leurs localisations géographiques (Information annoncée pour la consultation du CSE de la Banque Courtois courant octobre),
 - -les propositions de reclassement fonctionnel et/ou géographique aux salariés,
 - -la validation de demandes de reclassement et de formation des salariés.

Des départs, dans ce **cadre unilatéral imposé**, même s'il ne s'agirait pas juridiquement de licenciements, seraient des **départs contraints** par pression de l'employeur.

CONSEILS AVISES

Devant tant de **DELOYAUTE** et dans le cadre de **l'ABSORPTION PURE ET DURE** que nous subissons, nous vous faisons part de quelques recommandations qui proviennent de nos Conseils :

- -dès aujourd'hui, ne communiquez à PERSONNE de votre entourage professionnel votre intention de départ, si tel était votre cas,
- -ne signez AUCUN AVENANT venant modifier votre contrat de travail (clauses de mobilité, de non-concurrence, de temps partiel, ...) que la Direction vous soumettrait et qui pourrait avoir de sérieuses conséquences pour vous dans un proche avenir,
- -ne signez PAS DE MODIFICATION de votre contrat de travail, ni aujourd'hui, ni après l'absorption juridique. Le transfert juridique de votre contrat de travail vers la **SG**, qui devrait intervenir le 1/1/2023, n'entraîne en aucun cas la nécessité de signer un nouveau contrat de travail, ou des avenants.

POURSUITES DES NEGOCIATIONS

A ce stade, nous continuons à assister à des séances de négociations où :

- -la Direction de la SG nous remet les informations au dernier moment, en séance, contrairement à ses engagements,
- -la Direction de la SG refuse de nous écrire ce qu'elle nous dit en séance (pas de sténotypiste), ni ce qu'elle propose en séance,
- -la Direction de la SG joue sur les mots et assure qu'elle tient tous ses engagements... tels qu'elle les envisageait !!!

La CFDT, comme à son habitude, travaille à proposer des améliorations et interviendra à la prochaine séance de négociation d'octobre sur l'Emploi.

Si cela ne suffisait pas, la CFDT n'exclut pas qu'il faille se mobiliser en dehors des négociations.

